

**SYNDICAT MIXTE POLE RIED BRUN
COLLEGE DE FORTSCHWIHR**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du COMITE SYNDICAL
SEANCE du 7 décembre 2021**

Sous la présidence de M. Marc BOUCHE, Président

Monsieur Marc Bouché souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 h 30

Membres présents :

Déléguée d'Andolsheim	Mme Elisabeth BRAESCH
Délégué de Bischwihr	M. Marie-Joseph HELMLINGER
Délégué de Fortschwihr	M. Michel CAUMETTE
Délégué de Grussenheim	Mme Estelle BRAULT-PELUZZI
Délégués de Porte du Ried	M. Christian DURR
	Mme Carine BAUMANN
Délégués de Horbourg-Wihr	M. Daniel BOEGLER
	Mme Pascale KLEIN
	Mme Carole AUBEL-TOURRETTE
Délégué de Jepsheim	Néant
Délégué de Muntzenheim	M. Marc BOUCHE
Délégué de Wickerschihr	néant
Délégué de Urschenheim	M. Robert KOHLER
Délégué de Durrenentzen	M. Paul BASS
Délégués de la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach	Mme Josiane BIGEL M. Sébastien FRECHARD

Membres absents excusés :

Mme Delphine RIESS-OSTERMANN qui a donné procuration à M. Daniel BOEGLER
M. Arthur URBAN qui a donné procuration à M. Daniel BOEGLER
Mme Pauline HAMRAOUI qui a donné procuration à Mme Elisabeth BRAESCH
M. Joël HENNY
M. Richard LEY

Secrétaire de séance : M. Michel CAUMETTE

Assistait également à la réunion : M. Jean-Raphaël KUEHN, directeur général des services

Ordre du Jour

COMPETENCE OBLIGATOIRE

A

- A.1 - Approbation et signature du procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2021**
- A.2 – Demande de subvention du Collège pour des activités pédagogiques en 2022**
- A.3 – Ouverture de crédit d'investissement avant vote du budget**
- A.4 – Révision tarifaire du contrat groupe d'assurance statutaire**
- A.5 – Bons de Noel pour les enfants des employés du syndicat**
- A.6 – Renouvellement du contrat CDD de Mme Goidin-Carvalho**
- A.7 – Point sur l'évolution du scénario N°2 quant à l'évolution du syndicat**

COMPETENCES OPTIONNELLES

B

B .1 – Animation Jeunesse

B.1.1 – Approbation du type d'activités et des tarifs pour l'année 2022

B. 2.- Compétence Espace Ried Brun

B.2.1 – Attribution du marché de fourniture d'électricité de l'Espace Ried Brun à compter du 01/01/2022

B.2.2 – Modification du contrat de location de l'Espace Ried Brun

B.3 – Compétence scolaire

B.3.1 – Projet réseau des écoles – demande de subvention

B.4 – Divers

A.1 - Approbation et signature du procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2021

Sans objections.

A.2 – Demande de subvention du Collège pour des activités pédagogiques en 2022

Communes ayant participé au vote : toutes les Communes

Par courrier du 18/11/2021, Mme BOURCET, principale de collège Alice Mosnier a communiqué au Syndicat le bilan d' utilisation par le Collège des crédits alloués par le Syndicat Pôle Ried Brun en 2020.

Pour mémoire, le Collège Alice Mosnier, compte tenu des perturbations liées à la crise sanitaire actuelle, n'avait pas demandé de subvention pour l'année civile 2021. Néanmoins, quelques projets ont pu se dérouler et aboutir grâce à la subvention de 9 000 € octroyée par le Syndicat en 2020.

Ainsi, sur les 9 000 € qui ont été attribués, un montant de 1 504 € a été utilisé à des fins Pédagogiques.

Par, conséquent, concernant l'année civile et budgétaire 2022, le collège ne sollicite pas le versement d'une subvention étant donnée l'existence de reliquats de crédits antérieurs qui devraient suffire à couvrir les dépenses liées aux projets d'ouverture culturelle au sens large pour les élèves.

Dans ce même courrier, elle soulève les difficultés engendrées par les dégradations de plus en plus fréquentes de la clôture délimitant la cour du collège du terrain de sport (athlétisme et football).

Si une minorité des élèves du collège ne sont sans doute pas exempts de tout reproche et peuvent contribuer à dégrader cette clôture mitoyenne, force est de constater que les dégradations les plus visibles et les plus lourdes ont lieu lors des week-ends ou lors des congés scolaires.

Un courrier à M. le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), accompagné de photographies des trous dans les grillages (il manque même un panneau de grillage entier qui a dû être retiré puisqu'il était totalement couché et tordu et par conséquent potentiellement dangereux) a été envoyé avant les congés de la Toussaint.

Ce point critique de sécurité a également été relevé par l'équipe mobile de sécurité du rectorat à l'occasion du 16 novembre 2021 portant sur le diagnostic de sécurité du collège. Un devis auprès du prestataire pour le remplacement entier de la clôture peu solide a été effectué par la CEA afin de renforcer le plus rapidement possible la sécurité du collège.

Une des raisons principales à l'origine des dégradations est la recherche de ballons de football qui atterrissent dans la cour du collège. Ainsi les grillages sont escaladés (même lorsque le portillon est laissé ouvert ostensiblement durant les week-ends et les congés scolaires), tordus voire sectionnés.

Le type de fixation de ces panneaux grillages sertis dans le poteau situé entre deux panneaux grillagés rend leur réparation très complexe et oblige à faire appel à un professionnel ce qui est particulièrement onéreux et grève le budget de maintenance scolaire.

Le montant des travaux s'élève à 9 500 € HT et seront pris en charge par le CE Alsace.

Pour résoudre ce problème, la solution serait d'implanter un filet pare-ballons de dimension appropriée derrière chacun des deux buts situés du côté de la cour du collège le long de la piste d'athlétisme. Mme Bourcet sollicite le syndicat pour une étude de faisabilité et sa prise en charge financière.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes

Considérant la prise en charge financière par la CE Alsace de la clôture mitoyenne endommagée

décide de faire réaliser ces filets pare-ballons derrière chacun des 2 buts situés côté cour du collège

charge M. le Président d'instruire une demande de subvention auprès de la CE Alsace

décide en parallèle la réhabilitation du pare-ballons endommagé situé derrière le grand but de football, situé côté plateau sportif

décide d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2022

A.3 – Ouverture de crédit d'investissement avant vote du budget

Communes ayant participé au vote : toutes les communes

M. Daniel BOEGLER, 1^{er} Vice-président indique aux membres du comité syndical que dans l'attente de l'adoption du budget primitif, il peut être engagé des dépenses réelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent BP : (RAR + nouveaux crédits votés) + DM, non compris les crédits afférents aux remboursements de la dette.

Il précise que cette mesure permet à la collectivité d'engager des travaux d'investissement nouveaux dès le début de l'année et avant le vote du budget primitif.

Elle se distingue de l'état des restes à réaliser qui correspond à des dépenses engagées en 2021 mais non mandatées au 31 décembre et donc reportées sur 2022. L'ensemble des crédits (RAR + ¼ des dépenses) sera ensuite repris au budget primitif de l'année 2022 lors de son adoption.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes :

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Entendu l'exposé de M. le 1^{er} Vice-président ;

Décide d'autoriser M. le Président, préalablement à l'adoption du budget primitif 2022 à engager, liquider et mandater dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement prévues au budget primitif 2021 les dépenses d'investissement suivantes :

Budget général M 14

ARTICLES	Libellé	Montant BP 2021 + DM 2021	Crédit ouvert pour 2022
2128	Autres agencements et aménagements	3 000.00	750.00
21312	Bâtiments scolaires	41 000.00	10 250.00
21538	Autres réseaux	37 000.00	9 250.00
2181	Installation générales, agencements	13 000.00	3 250.00
2182	Matériel de transport	28 249.00	7 062.42
2183	Matériel de bureau et informatique	9 200.00	2 300.00
2188	Autres immobilisations corporelles	62 295.93	15 573.98

A.4 – Révision tarifaire du contrat groupe d'assurance statutaire

Communes ayant participé au vote : toutes les communes

Le Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr a adhéré par délibération du 02/10/2019, au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin et a souscrit un contrat avec CNP Assurances et SOFAXIS.

Ce contrat garantit la collectivité pour les risques liés aux congés pour raison de santé des agents CNRACL et/ou IRCANTEC.

Le 28 septembre 2021, le centre de gestion a été informé de la résiliation à titre conservatoire par CNP Assurances de l'ensemble du contrat groupe au vu de l'aggravation de la sinistralité et du déséquilibre financier constaté. L'assureur a demandé la mise en place de mesures tendant à trouver un équilibre financier pour 2022 et 2023, de fait un nouveau bilan technique et financier sera réalisé en 2022.

Dans un contexte national fortement dégradé en matière d'absentéisme, conduisant au retrait de plusieurs assureurs sur le marché, le Centre de Gestion a décidé de négocier avec CNP Assurances. Toutefois les propositions de révisions n'ont été communiquées que fin Septembre de telle sorte que, la manière dont s'est déroulée cette demande de révision, n'a pas permis au CDG de relancer un nouveau marché et le contraint afin d'assurer la pérennité des contrats en cours

Aussi la commission d'appel d'offres du Centre de Gestion réunie le 07 octobre 2021 a retenu

la proposition de l'assureur qui consiste en une augmentation globale des taux de cotisations de 18.4% pour 2022 pour l'ensemble des contrats d'assurance souscrit auprès de CNP Assurances et SOFAXIS.

Les taux communiqués ci-dessous s'appliqueront donc à partir du 1^{er} Janvier 2022 pour les agents CNRAL en fonction de la franchise qui a été retenue par la collectivité.

FORMULE	TAUX ACTUEL	TAUX AU 01/01/2022
Tous risques avec 10 j de franchise en Maladie Ordinaire	5.20 %	6.16 %
Tous risques avec 15 j de franchise en Maladie Ordinaire	4.86 %	5.75 %
Tous risques avec 20 j de franchise en Maladie Ordinaire	4.70 %	5.56 %
Tous risques avec 30 j de franchise en Maladie Ordinaire	4.42 %	5.23 %

Le taux de franchise retenu par délibération du 02/10/2019 étant de 15 jours, le taux passera donc de 4.86 % à 5.75 % de la masse salariale des agents CNRACL, ce qui va représenter compte tenu du départ d'un agent CNRAL en 2021, une augmentation d'environ 1 050 € sur le budget 2022.

Concernant le taux de 1 % pour les agents IRCANTEC, il est maintenu à l'identique dans le nouveau contrat.

Le comité syndical prend acte des nouveaux taux qui seront appliqués en 2022 dans le cadre du contrat d'assurance statutaire CNP/SOFAXIS.

Cet organisme adressera un dont-acte qui viendra modifier le contrat au 01/01/2022.

A.5 – Bons de Noel pour les enfants des employés du syndicat

Communes ayant participé au vote : toutes les communes

Par délibération du 30/11/2016, le Comité Syndical avait décidé d'octroyer des bons d'achat de Noël pour les enfants du personnel du Syndicat avec un âge limite fixé à 18 ans.

Sa valeur était de 60 € par enfant et cette valeur n'a pas été revalorisée depuis.

M. le Président propose d'augmenter la valeur de ce bon à 70 € à partir de 2021, ce qui représente une majoration totale de 90 € pour le Syndicat .

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes, accepte cette proposition

**A.6 – Renouvellement du contrat CDD de Mme Goidin-Carvalho -
Convention avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin pour la mise à disposition
de personnel en besoin temporaire pour les services administratifs du Syndicat**

Communes ayant participé au vote : toutes les communes

Pour assurer les principales missions administratives du Syndicat, le comité, par délibération du 08/12/2020, avait décidé de conventionner avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin pour la mise à disposition d'un agent contractuel à hauteur de 20/35 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (art.3-I 1°) et assurer les missions suivantes :

- Accueil général du public
- Accueil et orientation des appels et des demandes téléphoniques
- Traitement et mise en forme de documents, notes, courriers, décisions, procès-verbaux, arrêtés, sur les logiciels word, powerpoint, excel
- Prises de notes et rédaction de comptes-rendus,
- Mandatement des dépenses du Syndicat
- Gestion administrative des agents du Syndicat (paie, déclarations aux organismes sociaux, ...)
- Prise de réservations des spectacles de l'Espace culturel, prévente des billets, vente des abonnements
- Gestion des crédits scolaires
- Classement et archivage

Ainsi, pour les besoins de continuité de service, le Syndicat propose de solliciter les services du centre de gestion du Haut-Rhin pour une mise à disposition d'un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, relatif à la vacance temporaire d'emploi.

Le contrat serait conclu pour une durée déterminée (CDD) qui ne peut excéder un an. La durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans.

Les coûts seraient remboursés au centre de gestion majorés de 4 % de frais de gestion.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25

Considérant que le centre de gestion du Haut-Rhin peut mettre des agents à disposition des établissements publics de coopération intercommunale pour assurer des missions temporaires.

Considérant que les dépenses supportées par le centre de gestion pour l'exercice de cette mission sont financées par l'établissement d'accueil dans des conditions fixées par convention

Décide de conventionner avec le centre de gestion du Haut-Rhin pour la mise à disposition d'un agent contractuel sur un emploi permanent en vacance temporaire d'emploi (art. 3-2) à compter du 15/02/2022 pour une durée maximale de 12 mois, prolongeable dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

Décide de fixer le temps de travail de cet agent contractuel à 20/35 hebdomadaire, annualisé.

Décide de fixer le traitement de cet agent sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle de rémunération B1 afférant au grade de rédacteur territorial.

Décide de faire bénéficier cet agent de la gratification de fin d'année octroyée au personnel syndical.

Décide de faire bénéficier cet agent des dispositions du régime indemnitaire institué par le syndicat (RIFSEEP), M. le Président se chargeant de la fixation du montant alloué.

Autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition avec le centre de gestion du Haut-Rhin et toutes pièces afférentes à ce dossier

Décide d'inscrire les crédits correspondants au financement de ce poste (art 6218) au budget primitif 2022

A.7 – Point sur l'évolution du scénario n°2 quant à l'évolution du syndicat

M. le Président informe les membres du Comité de l'avancée du scénario n°2 retenu lors de la séance de présentation du 04/11/2021.

Compte tenu des économies attendues d'une manière certaine, il remet à chaque collectivité un tableau prévisionnel des contributions qui seront demandées aux communes et groupement de communes en 2022.

Les montants pourront encore être abaissés en fonction des avancées qui auront été faites, notamment sur les points suivants :

- La prise en compte par Colmar Agglomération de l'animation Jeunesse
- La prise en compte par Colmar Agglomération des frais liés aux accompagnatrices de bus des transports scolaires Porte du Ried et RPI du Ried
- La décision de maintien ou non par les 3 communes de Bischwihr, Fortschwihr et Wickerswihr du 4^{eme} poste d'ATSEM à l'école maternelle de Bischwihr à la rentrée 2022/2023
- La subvention réelle demandée par l'association la Jeunesse du Ried Brun pour 2022

Ils dépendront également des excédents ou déficits, compétence par compétence, qui seront constatés à la fin de l'exercice 2021

Ils dépendront, enfin, compte tenu des clés de répartition basés sur le nombre d'habitants par communes, des données INSEE qui paraîtront début 2022 et qui fixeront le nombre d'habitants de chaque commune.

Par ailleurs, M. le Président informe les membres du comité que le conseil municipal de Bischwihr, réuni le 29/11/2021 a décidé de continuer en 2022 à contribuer aux compétences Espace Ried Brun, animation jeunes et domaine associatif, revenant ainsi sur sa délibération prise le 07/06/2021.

COMPETENCES OPTIONNELLES

B

B .1 – Animation Jeunesse

B.1.1 – Approbation du type d'activités et des tarifs pour l'année 2022

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Muntzenheim, Porte du Ried et Wickerschwih

Le comité syndical, sur proposition de l'équipe d'animation du syndicat et de son responsable Steve Casotti, approuve à l'unanimité des communes votantes, le type d'activités ainsi que les tarifs correspondants qui seront proposés aux familles pour l'année 2022

ANIMATION	Description/Intervenant/Lieu	Tarifs
Art' déco Jardin de saison	Création florale à l'Espace Ried Brun	10
Art' déco Création mosaïque	Création sujets mosaïque à l'Espace Ried Brun	10
Art' déco Création tableau alu	Création tableau (peinture collage ..) à l'Espace Ried Brun	10
Art' déco Collage serviette	Création collage serviette à l'Espace Ried Brun	10
Atelier des makers (impression 3D)	Espace Ried Brun	De 5 à 20 (selon modèle et matériel nécessaire)
Badminton	Activité au Sport'n door Colmar	6
Base ball	Activité au Ried Brun	gratuit
Basket ball	Activité en partenariat avec le Pays Rhin Brisach	3
Boum	Soirée pour les jeunes de 19h à 23h à l'Espace Ried Brun	3
Bowling	Sortie bowling Colmar	9
Brico loisirs	Divers bricolage (scrapbooking, peinture sur shirt)	8
Calligraphie/plumes	Activité en partenariat avec le Pays Rhin Brisach	3
Casino	Journée de jeux sur le thème casino	8

C'est toi qui chois	Activité au Ried Brun	gratuit
Cirque	Atelier cirque au gymnase	6
Coiffure	Activité au Ried Brun	6
Cornhole – jeux en bois	Activité au Ried Brun	gratuit
Croupier	Activité au Ried Brun	gratuit
Cross fit	Colmar	5
Cuisine	Atelier de cuisine dans un lieu professionnel	8
Cuisine – Master Chef	Sortie en partenariat avec le Pays Rhin Brisach	10
Cuisine des chefs	Atelier cuisine dans un lieu professionnel	8
Curling	Gymnase	3
Danse	Activité avec le Pays Rhin Brisach	8
Disc golf	Espace Ried Brun	3
Echecs (initiation)	Espace Ried Brun	6
Equitation (initiation)	Centre équestre Widensolen	10
Escalade (initiation)	Activité au Gymnase encadré par un professeur d'EPS du collège	8
Escalade (pour les confirmés)	Bloc & Wall	10
Escape Game	Activité en partenariat avec le Pays Rhin Brisach	3
Europa Park	Sortie à Rust	42
Fitness	Initiation atelier de remise en forme Gymnase de Fortschwihr ou Ried Brun	gratuit
Tournoi de foot en salle	Activité en partenariat avec le Pays Rhin-Brisach	3
Foot en salle	Au Gymnase	4
Foot 5	Activité au Sport'n door Colmar	8
Foot pétanque	Espace Ried Brun	gratuit
Fun Park – bowling et Laser game	Fun Park Colmar	10
GRS Initiation	Activité en partenariat avec le Pays Rhin Brisach	3
Gymnastique initiation	Activité en partenariat avec le Pays Rhin Brisach	3
Golf	Rouffach	8
Hand Ball	Activité en partenariat avec le Pays Rhin Brisach	3

HAPIK (sortie)	Mur d'escalade ludique à Mulhouse	12
Jorkiball	Activité au Sport'n door Colmar	8
Kan Jam	Espace Ried Brun	3
Kinball	Gymnase de Fortschwihr	3
Kayak	Apach Horbourg-Wihr	8
Koba Wakepark et stand up paddle	Plan d'eau de Wittisheim	20
Koh Lanta	Gymnase du Pays Rhin-Brisach	4
Koh Lanta en piscine	Piscine sirénia	4
Krav Maga	Gymnase	5
Kubb -jeux en bois	Activité au Ried Brun	gratuit
Loto	Activité au Ried Brun	5
Labyrinthe de maïs	Ferme Kieffer Limersheim	8
Laser Game	Sortie à Mulhouse	14
Loup garou	Activité au Ried Brun	gratuit
Magie	Initiation à la magie	6
Mölkky – jeux en bois	Activité au Ried Brun	gratuit
Multisports	Activité au Pays Rhin Brisach	3
Nerf partie	Activité en partenariat avec le Pays Rhin Brisach	3
Paddle tennis	Centre sportif de Sélestat	8
Palet breton	Activité au Ried Brun	gratuit
Parc Aventure	Sortie Accrobranche	15
Patinoire	Sortie patinoire	6
Pêche	Activité à l'étang de Bischwihr	8
Peinture	Activité Peinture acrylique	12
Peinture sur galets	Activité au Ried Brun	6
Pétanque	Activité au Ried Brun	gratuit
Pickleball	Gymnase de Fortschwihr	gratuit
Ping Pong	Activité à la salle des Fête Muntzenheim	8
Piscine Munster	Piscine Munster	10
Piscine Munster 1/2 journée	Piscine Munster	8
Piscine Brisach	Sortie en partenariat avec le Pays Rhin Brisach à la piscine SIRENIA	5
Plongée (initiation)	Piscine sirénia Volgelsheim	5

Poterie	Activité au Ried Brun	12
Pyrogravure	Activité au Ried Brun	8
Poulball	Sortie en partenariat avec le Pays Rhin Brisach	3
Quizz	Activité au Ried Brun	6
Rando Kayak	Apach Horbourg-Wihr	14
Relève le défi	Activité au Ried Brun	6
Roller Initiation	Activité au Pays Rhin Brisach	3
Rugby initiation	Activité en partenariat avec le Pays Rhin Brisach	3
Visite du SDIS	Caserne de Colmar	5
Sortie vélo	Sortie sur le territoire	3
Sortie musée gallo-romain	Biesheim	3
Street golf	Activité au Ried Brun	gratuit
Tennis	Activité à Colmar ou Biesheim	5
Tchoukball	Sortie en partenariat avec le Pays Rhin Brisach	3
tir à l'arc (ventouse)	Activité au Ried Brun	3
Tournois Fifa	Tournois de jeux vidéo	6
Tournoi Fortnite (1/2 journée)	Espace Ried Brun	3
Tournoi Fortnite (journée)	Espace Ried Brun	6
Tournoi des chevaliers	Activité au Ried Brun	gratuit
60 sec chrono	Activité de minis défis	8
Jeux de vikings	Activité au Ried Brun	gratuit

Pour les communes non adhérentes à la compétence animation jeunesse, les tarifs sont majorés de 2 € à l'exception de l'activité « boum » dont le tarif unique est de 3 € .

B. 2.- Compétence Espace Ried Brun

B.2.1 – Attribution du marché de fourniture d'électricité de l'Espace Ried Brun à compter du 01/01/2022

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwih, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwih

Le marché de fourniture d'électricité de l'Espace Ried Brun vient à échéance le 31/12/2021.

Compte tenu du montant total de fourniture d'électricité pour le bâtiment Espace Ried qui s'élève en moyenne à 7 600 € TTC par an, M. le Président a consulté 3 fournisseurs en leur demandant une offre avec date de remise au 30/11/2021.

Les éléments qui ont été demandés sont les suivants !

- Proposition de contrat de fourniture sur 3 ans à prix fixe
- Bordereau de prix élaboré par les services du syndicat à compléter
- Mémoire technique de présentation de l'entreprise

Les critères retenus étaient les suivants pour le jugement des offres :

- Prix des prestations 70 %
- Mémoire technique 30 %

A la date de remise du 30/11/2021, une seule offre a été réceptionnée, celle du fournisseur actuel, l'entreprise ALSEN de Barr.

M. le Président a examiné l'offre.

Le fournisseur a proposé une variante basée sur le dispositif ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique) qui permet d'obtenir dans l'immédiat de meilleurs prix. Cependant le dispositif est limité en volume et les prix ne peuvent pas être garantis dans le temps. Cette proposition a donc été écartée par M. le Président.

L'offre de fourniture d'électricité prix fixe proposée par ALSEN s'élève à 11 116.42 € TTC sur la base des volumes 2019 qui avaient été retenus dans le bordereau de prix.

M le Président, dans le cadre de sa délégation du 22/07/2020, a **décidé** de retenir l'offre de la société ALSEN de Barr et en informe les membres du comité syndical.

B.2.2 – Modification du contrat de location de l'Espace Ried Brun

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried et Wickerschihr

Par délibération du 30/09/2021, le comité syndical a fixé les tarifs de location de l'Espace Ried Brun du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Afin de rentabiliser au mieux l'Espace Ried Brun et permettre une plus grande possibilité d'offres de locations, M le Président souhaite modifier quelque peu les dispositions tarifaires et de location suivantes actuellement en vigueur pour une entrée en application le 1^{er} juillet 2022 :

1 - Conditions de location :

Le tarif actuel de location comprend la mise à disposition des locaux le jour de manifestation mais également la journée précédente pour permettre sa préparation. Le jour de la manifestation supplémentaire étant actuellement facturé à hauteur de 60 % du 1^{er} jour de manifestation

M. le président souhaite laisser la possibilité au loueur de prendre ou non cette journée précédant la manifestation pour la préparation ou le jour suivant la manifestation pour le rangement. Si tel était

le cas, il propose de fixer un tarif pour ce jour de préparation ou de rangement à hauteur de 60 % du tarif principal du jour de manifestation.

2 – Conditions de remise des clés et état des lieux

M. le Président propose de fixer la remise des clés et l'état des lieux à 9H00 le matin le jour de la manifestation ou la veille à 9H en cas de journée de préparation et la remise des clés le lendemain de la manifestation avant 8H00 avec état des lieux de sortie.

3 – Envoi des contrats de location et conditions d'annulation

M. le Président propose l'envoi du contrat au minimum 9 mois avant la date prévue avec obligation de retour du contrat avec acompte de 50 % dans le mois qui suit l'envoi.

Concernant cet acompte et sa restitution, il propose les dispositions suivantes :

- Si l'annulation est faite dans un délai supérieur à 6 mois précédant la manifestation, l'acompte sera restitué au loueur.
- Si l'annulation est faite dans un délai inférieur à 6 mois, l'acompte ne sera pas remboursé par le syndicat.

Pour des raisons de pandémie liée au Covid 19, en cas de fermeture de la salle par décision gouvernementale, l'acompte sera systématiquement restitué au loueur, quelle que soit la date d'annulation de la manifestation.

Le comité, après avoir entendu les propositions de M. le Président, à l'unanimité des communes votantes

Accepte les propositions de M. le Président concernant les nouvelles conditions de location de l'Espace Ried Brun

Décide de fixer avec effet au 01/07/2022, les tarifs de location de l'Espace Ried Brun comme suit

Salle de spectacle y compris hall modulaire

- Associations, collectivités territoriales et établissements scolaires des communes adhérentes à la compétence « Espace Ried Brun »

Jour de préparation : 264 €

1^{er} jour de manifestation : 440 €

Jour de manifestation supplémentaire : 264 €

Jour de rangement : 264 €

- Associations, collectivités territoriales et établissements scolaires hors communes adhérentes à la compétence « Espace Ried Brun »

Jour de préparation : 486 €

1^{er} jour de manifestation : 810 €

Jour de manifestation supplémentaire : 486 €

Jour de rangement : 486 €

- Entreprises, partis politiques et unions syndicales des communes adhérentes à la compétence « Espace Ried Brun »

Jour de préparation : 444 €

1^{er} jour de manifestation : 740 €

Jour de manifestation supplémentaire : 444 €

Jour de rangement : 444 €

- Entreprises, partis politiques et unions syndicales hors communes adhérentes à la compétence « Espace Ried Brun »
Jour de préparation : 594 €
1^{er} jour de manifestation : 990 €
Jour de manifestation supplémentaire : 594 €
Jour de rangement : 594 €

Décide de maintenir toutes les autres dispositions à celles votées le 30/09/2021

B.3 – Compétence scolaire

B.3.1 – Projet réseau des écoles – demande de subvention

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Muntzenheim, Porte du Ried et Wickerschihr

Par délibérations des 04/03/2020 et 08/12/2020, le Comité Syndical avait décidé de contribuer financièrement au projet de spectacle musical prévu le 13/04/2021 porté par le réseau des écoles du Ried Brun.

A la suite de la crise sanitaire liée au Covid 19, ce spectacle n'a pu avoir lieu.

Le réseau des écoles, dans un courrier du 15/11/2021 reformule sa demande de subvention pour ce spectacle qui a été reprogrammé le mardi 05/04/2022.

A l'appui de cette demande, Mme Lairon, coordinatrice du réseau, précise que la gestion administrative et financière du projet sera réalisée par l'association USEP du RPI du Ried Brun.

Le contenu du spectacle « En passant par la montagne » ainsi que le montage financier sont présentés au Comité Syndical.

Le Comité Syndical, après avoir entendu les explications de M. le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes ;

Décide de reconduire les dispositions qui avaient été votées le 08/12/2020, à savoir :

- ♦ Octroi d'une contribution financière aux coûts de ce spectacle musical à hauteur de 2 € par enfant des communes adhérentes à la compétence scolaire du Syndicat, soit un montant estimé à 1 006 €. (503 élèves)
- ♦ Le versement de cette subvention exceptionnelle à l'USEP du RPI du Ried Brun, partenaire relais du réseau des écoles dans l'organisation de ce spectacle et l'inscription du montant correspondant au budget primitif 2022.

La séance est levée à 20 heures.